



Commune d'Ependes (VD)  
Conseil général

## Convocation

Les citoyennes et citoyens d'Ependes sont convoqués en assemblée du Conseil général du :

**Mercredi 6 décembre 2023 à 20h00 à la salle communale**

avec les points suivants à **l'ordre du jour** :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21.06.2023
3. Nomination de deux scrutateurs
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Préavis municipal n°2023/06 – budget communal pour l'année 2024
6. Préavis municipal n°2023/07 – rénovation de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'Ancien collège
7. Communications de la Municipalité
8. Divers
9. Interventions individuelles

Pour le bureau du Conseil

Le Président

David Burckhardt



Le Secrétaire

Julien Wyss

NB : La Municipalité vous remercie d'adresser au préalable vos questions, demandes ou désirs, par écrit ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@ependesvd.ch](mailto:greffe@ependesvd.ch) d'ici au **4 décembre 2023 à midi**.

Les personnes absentes sont priées de s'excuser jusqu'au mardi soir **5 décembre 2023** auprès de M. Julien Wyss 0787178031, de M. David BURCKHARDT 0797723079 ou par courriel à l'adresse suivante : [conseil@ependesvd.ch](mailto:conseil@ependesvd.ch)

Ependes, le 27.11.2023

## Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général du 21.06.2023



Commune d'Ependes

### Préambule

Mme la Présidente Marlène Schmid ouvre la séance du mercredi 21 juin 2023 à 20h02 à la salle communale. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **1) Appel**

30 membres sont présents, y compris la présidente et le secrétaire. 9 membres se sont excusés et 1 membre est absent.

### **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022**

Marlène Schmid indique qu'il y a lieu de corriger le prénom de Rémi Perrin en Rémy Perrin, dans l'entier du procès-verbal. De plus, elle informe les conseillers que Line Randin a fait parvenir le 13.06.2023 un courriel contenant quelques corrections à apporter au dernier procès-verbal. Celui-ci figure en annexe de cet écrit.

Carole Glauser indique qu'au point 10, doit divers, au milieu du paragraphe, il s'agit de la DGMR et non de l'OFROU.

Philippe Walter dit que concernant le point 6, soit le préavis municipal 2022/05 concernant le budget pour l'année 2023, il manque l'intervention de Serge Paschoud et la réponse de la Syndique y relative. Il mentionne que le but d'un procès-verbal est de retranscrire tout ce qu'il se passe durant la séance. Il indique qu'il se souvient de la réponse de Carole Glauser qui avait déclaré que ce n'était pas le budget qui était important mais les comptes. Il trouve dommage que cette intervention n'y figure pas. L'enregistrement relatif à cette séance du 07.12.2023 n'était malheureusement plus à disposition du secrétaire au moment de la rédaction du présent procès-verbal.

Aucune autre correction n'est signalée et le procès-verbal de la séance du 07.12.2022 est approuvé à l'unanimité, avec les corrections précitées.

### **3) Nomination de deux scrutateurs pour la séance**

Pierre-Henri Devenoge et Simon Weisflog sont nommés.

### **4) Assermentation des nouveaux membres**

Thierry Henry et Vincent Wasser se présentent et sont assermentés. L'effectif du conseil pour la séance et donc composé de 32 membres, y compris la présidente et le secrétaire. L'effectif du prochain conseil sera de 42 membres.

### **5) Election au sein du Conseil pour la période du 01.07.2023 au 30.06.2024**

Marlène Schmid informe les conseillers qu'elle démissionne et qu'il faut de ce fait une personne qui se présente à la présidence. Elle propose l'élection de David Burckhardt, qui est élu et acclamé par l'assemblée.

Marlène Schmid indique qu'étant donné l'élection de David Burckhardt en tant que président, il y a besoin d'une nouvelle personne pour la vice-présidence.

David Burckhardt prend la parole pour expliquer ce qu'est le rôle du vice-président.

Luc Massonnet se propose et est élu à ce poste.

Composition du bureau de vote :

1<sup>er</sup> scrutateur : M. Pierre-Henri Devenoge  
 2<sup>ème</sup> scrutatrice : Mme Séverine Henry  
 1<sup>ère</sup> suppléante : Mme Sandrine Brodard  
 2<sup>ème</sup> suppléant : M. Simon Weisflog

### **6) Préavis municipal n°2023/01 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022**

Carole Glauser prend la parole et explique que les comptes qui ont été soumis présentent des charges à hauteur d'environ CHF 2'328'000.- et des revenus pour CHF 2'327'300.-, soit une perte de CHF 780.-. Pour information, l'année passée, M. Chevalley qui s'occupait de faire la révision des comptes communaux, a informé la Municipalité du fait qu'il allait cesser son activité. La Municipalité a donc dû mandater une nouvelle fiduciaire, soit PB Fiduciaire SA à Yverdon. Tout s'est bien passé entre eux et la boursière pour l'établissement des comptes 2022.

Sébastien Oguey donne lecture du rapport de la Commission et relève la bonne gestion des finances communales, d'autant plus que sur de nombreuses charges, la Municipalité n'a pas de prise, tels que règlements d'associations et diktat cantonal. Le rapport de la fiduciaire PB Révision sur la vérification des comptes communaux de la Commune d'Ependes, daté du 01.06.2023, a été mis à disposition de la Commission. Ce rapport relève que :

- Le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité ;

- La compatibilité est tenue avec exactitude ;
- L'état de fortune et des résultats répondent aux dispositions légales et au règlement du 14.12.1979 sur la comptabilité des communes.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion à l'unanimité de ses membres recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

Sandrine Marguerat a une question sur le point du service des eaux et demande où nous nous situons au niveau de notre commune, car cela commence à coûter cher et les prix ne cessent d'augmenter.

Rémy Perrin répond que la Commune d'Ependes a effectivement des problèmes d'eau. Avant 5 à 10 ans, nous ne pourrions pas récupérer notre réservoir qui n'est plus aux normes. Les deux grosses fuites que nous avons eues dans le village ces dernières années ont également contribué à l'augmentation des prix. Des corrections sont en cours et ont été apportées pour éviter les pertes d'eau à l'avenir.

Carole Glauser donne une précision au sujet du plan de distribution de l'eau et indique que des démarches sont en cours pour réutiliser l'eau du réservoir à des fins d'irrigation des cultures ou d'hydratation des animaux par exemple. Toute une étude doit se faire pour que cette eau ne soit pas simplement reversée au ruisseau. Elle et la Municipalité trouvent dommage de simplement jeter cette eau.

Vincent Wasser rebondit en indiquant qu'au niveau de son exploitation par exemple, cela sera très compliqué étant donné que pour la production laitière, les normes sont très strictes, voir plus strictes que celles en vigueur pour la consommation humaine.

Philippe Walter a une question au sujet de la page 1, point 301, soit la rétribution des jetons de présence. Il demande quelle est la proportion des jetons de présence. Il se dit également surpris du montant de CHF 42'600.- à la troisième colonne concernant le budget des charges 2022, étant donné que les deux nouveaux municipaux ont été élus en 2021, donc pour l'établissement du budget, il y avait 5 municipaux et pas 3.

La boursière, Arlette Sunier, prend la parole à la demande de Carole Glauser pour expliquer que lors de l'établissement du budget 2022, elle a comparé le budget de l'année 2021 ainsi que les comptes 2020. Elle ne s'est pas rendu compte que pendant l'année 2020, la municipalité a fonctionné 6 mois à 3 municipaux et 6 mois à 4 municipaux. Pour l'année 2021 les deux nouveaux municipaux ont commencé en juillet. En ajustant le budget aux comptes précédents, il manquait une partie des salaires de la municipalité qui a été constaté au bouclage. Ce qui provoque la différence pour les comptes 2022. Il s'agit d'une erreur de montant par rapport à la réalité.

Philippe Walter demande des explications par rapport à la page 6, point 318, soit prestation de service, car il ne comprend pas ce qui est inscrit dans la case rose concernant ce point. Il indique qu'il y a un dépassement qui provient de frais divers concernant le projet de M. Drouhard (Loca Service), pour la vente de CHF 33'046.-, avec notre participation de CHF 20'000.- pour la butte de tir.

Carole Glauser relit ce point et donne la parole à Arlette Sunier.

Arlette Sunier indique qu'avant de répondre, elle doit effectuer des recherches dans les comptes.

Carole Glauser réplique en disant que si sa mémoire est bonne, la participation pour les buttes de tir était obligatoire. Belmont devait participer à hauteur de CHF 20'000.- et Ependes également. Cette somme a été prise dans le montant précité de CHF 33'000.-.

Philippe Walter répond qu'il ne comprend pas le lien entre Loca Service et les buttes de tir.

Arlette Sunier intervient et précise qu'il s'agit en réalité de deux écritures différentes. Quand la parcelle a été vendue à Loca Service, un montant de CHF 594'000.00.- a été comptabilisé en revenu. Nous avons déduit les charges concernant la vente de la parcelle soit agrandissement de la route, alimentation et frais divers et avons versé le bénéfice de l'opération au fonds d'investissements futurs, soit CHF 557'000.00.- Concernant la butte de tir, cette dépense obligatoire et exceptionnelle a été prélevée au fonds car ces frais ne concernent pas le ménage courant. Pour ce qui est des CHF 8'000.00 concernant des honoraires d'avant-projet sur la parcelle restante à la commune, il s'agit également de charges dépendant du fonds.

Philippe Walter répond en disant qu'il comprend ce qu'Arlette Sunier veut dire. Il demande à la syndique ce qu'il en est du montant de CHF 8'000. Elle répond qu'il s'agit de frais déjà engendrés pour l'architecte qui est en train de faire le projet pour la future halle. Etant donné que l'avancement stagne un peu et qu'un rendez-vous doit encore être fixé avec ce dernier, elle n'a pas plus d'information à donner par rapport à cela. Elle indique que des explications seront données à ce sujet au prochain conseil.

Philippe Walter a une dernière question concernant la page 8, chiffre 331, soit l'amortissement obligatoire grande salle. La différence entre les différents montants l'interpelle.

Carole Glauser répond qu'il s'agit de la même chose qu'avant. Arlette Sunier explique que quand le budget a été fait, le préavis était peut-être juste passé pour les panneaux photovoltaïques et quand les travaux ont été terminés, l'amortissement a commencé. Le problème vient du fait qu'en général, quand le budget est établi, les amortissements ne figurent pas encore dans celui-ci.

La parole n'est plus demandée et Marlène Schmid passe au vote.

**Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2023/01, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

- 1) D'adopter le rapport des comptes et gestion 2022, tel que présenté, et d'en donner décharge à la Municipalité, la boursière et la commission de gestion.**

**2) L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.**

Ainsi délibéré à l'unanimité.

**7) Préavis municipal n°2023/02 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2024**

Carole Glauser indique que le choix a été fait de maintenir le taux d'imposition à 73.5 %.

Sébastien Oguey donne lecture du rapport et explique que le taux d'imposition est identique à celui de 2023. Au vu de l'état des comptes, la Commission considère cette proposition comme pertinente. En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion à l'unanimité de ses membres recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène Schmid passe au vote.

**Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2023/02, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

- **D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité.**
- **L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.**

Ainsi délibéré à l'unanimité.

**8) Préavis municipal n°2023/03 concernant la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois**

Nicolas Poncet explique que le préavis est le même que celui de juin 2022. Etant donné qu'une commune a décidé de faire une remarque et de ne pas voter, il doit être revoté par toutes les communes.

Séverine Henry donne lecture du rapport et indique que la Commission adhère au principe de l'intégration des jeunes dans le corps des sapeurs-pompiers de la commune au sein de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois pour un coût très modique. En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion à l'unanimité de ses membres recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène Schmid passe au vote.

**Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2023/03, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

- 1) L'Avenant n°1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est accepté conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.**

- 2) **L'Annexe 2 aux statuts de l'Association intercommunal en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est acceptée conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.**
- 3) **La modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.**

Ainsi délibéré à l'unanimité.

### **9) Préavis municipal n°2023/04 concernant l'adoption du Plan d'affectation communal et son règlement**

Carole Glauser indique que la Municipalité, accompagnée de deux urbanistes du bureau Jaquier Pointet SA, a révisé le plan d'affectation communal en se basant sur les directives cantonales en vigueur durant ces 4 dernière années, soit dès le moment où le budget concernant cette révision a été accepté. Au terme de cette longue procédure, la Municipalité a souhaité procéder comme suit. Dans un premier temps, une présentation publique a été organisée, puis dans un deuxième temps, la possibilité a été laissée à la population de consulter les plans et les règlements. Les propriétaires ont pu venir consulter les différents dossiers au bureau communal durant deux semaines. A la suite de cela, plusieurs personnes sont venues pour consultation et poser des questions. 4 propriétaires ont fait part de questions ou remarques par écrit. La Municipalité a donc effectué quelques modifications pertinentes en se basant sur ces avis. Le projet a ensuite pu être soumis à l'enquête publique du 04.03 au 04.04.2023. Finalement, la révision du PACom a suscité une opposition durant l'enquête, déposée dans les délais par M. Bertrand Dovat. Elle concerne principalement les constructions de balcons dans la zone centrale du village. Une séance de conciliation a eu lieu avec ce dernier et des explications lui ont été données à ce sujet. Elle ajoute encore que le dimensionnement de la commune est théorique. Elle explique que c'est au Conseil général de lever l'opposition et non à la Municipalité.

Sébastien Oguey donne lecture du rapport. Le 06.06.2023, la Commission s'est réunie pour examiner ce préavis après avoir rencontré M. Hediger, du bureau Jaquier Pointet SA ainsi que Mme Carole Glauser. Le 25.01.2023, une présentation du Plan d'affectation communal a été faite à la population en amont de la mise à l'enquête, permettant de discuter des problèmes potentiels.

A la suite de cela, la mise à l'enquête publique a été conduite du 04.03 au 04.04.2023. Durant ce laps de temps, chaque habitant a eu l'opportunité de faire opposition au projet. Une opposition a été déposée à la commune.

La marge de manœuvre de la Commune reste limitée en matière de plan d'affectation communal du fait de l'application de la Loi sur l'aménagement du territoire et de son application par le Canton de Vaud. En conséquence, la Commission de gestion recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le plan d'affectation tel que présenté, ce d'autant que son rejet engendrerait tracasseries administratives et surcoûts, avec des chances d'obtenir des modifications significatives très limitées.

En ce qui concerne le règlement communal sur le plan d'affectation communal et la police des constructions, après débat, la Commission recommande d'accepter le règlement tel que proposé à la majorité (3 votes sur 5). Cependant, deux des membres de la Commission suggèrent de tenir compte de l'opposition déposée relativement au point 8.8 du règlement relativement à la nécessité de couvrir entièrement le balcon dans la zone centrale par les avant-toits et de trouver une formulation moins contraignante pour ce point du règlement.

La Commission recommande à l'unanimité d'adopter les réponses à l'opposition formulées par la Municipalité et de lever l'opposition maintenue. Deux membres relèvent cependant que la révision du point 8.8 du règlement concernant les balcons en zone centrale reste pertinente.

Finalement, la Commission recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter de réserver l'approbation au Département des institutions et du territoire.

Philippe Walter demande des explications au sujet des balcons et souhaite connaître pour quelle raison ils doivent s'arrêter obligatoirement à la limite de la toiture.

Carole Glauser propose de projeter une autre image pour exemple.

Philippe Walter soulève qu'il s'agit-là d'une construction récente, mais qu'il y a aussi des constructions anciennes, comme le bâtiment de l'ancienne poste, soit la maison Bavaud, où les balcons dépassent largement de la toiture.

Carole Glauser répond que des photos ont été effectuées pour que les gens comprennent bien ce qu'il en est. Cela a été basé sur le plan directeur cantonal et rien n'a été inventé. Le projet doit passer par le Canton pour être accepté et il s'agit des recommandations cantonales pour ne pas dénaturer la composition historique des centres villageois. Il n'est cependant pas impossible que les avant-toits soient plus longs.

Philippe Walter dit qu'il ne comprend pas très bien cet article.

Carole Glauser répond que c'est pour qu'il n'y ait pas des "*choses comme ça (ex. balcon Dovat)*" qui sortent dépassent des avant-toits. Plusieurs solutions sont à la disposition des propriétaires comme faire des balcons "*baignoire*".

Il ne sera pas impossible de faire des balcons à l'avenir, le but est simplement de régler pour ne pas dénaturer le centre du village.

Philippe Walter demande s'il est possible de laisser une marge de manœuvre quant à cet article.

Carole Glauser répond en disant qu'au sujet de l'opposition, il est regrettable que M. Dovat n'ait pas été présent à la séance qui avait été organisée et qu'il soit intervenu que tardivement dans la procédure, car ses remarques auraient été prises en compte comme les autres. S'il s'était manifesté avant l'enquête, cela aurait été revu au niveau du Canton au sujet de ce qu'il aurait été possible de faire ou non.

Serge Paschoud indique qu'il a vu sur le dernier plan toute une série d'avenants qui se sont ajoutés au fur et à mesure des années.

Carole Glauser explique que les avenants étaient sur des zones qui n'existaient pas au départ. Il ne s'agit donc pas d'un point du règlement de construction, mais c'était pour des zones précises ou il n'y avait pas de règlements précis qui correspondaient.

A la suite d'une question, Carole Glauser indique encore que tout ce qui est construit et existant à ce jour peut rester en place.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène Schmid passe au vote.

**Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2023/04, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :**

**1) D'adopter le Plan d'affectation communal.**

*Ainsi délibéré par 29 oui, 1 abstention et 0 avis contraire.*

**2) D'adopter le règlement communal sur le Plan d'affectation communal et la police des constructions.**

*Ainsi délibéré par 28 oui, 2 abstentions et 0 avis contraire.*

**3) D'adopter le Plan fixant la limite des constructions.**

*Ainsi délibéré par 29 oui, 1 abstention et 0 avis contraire.*

**4) D'adopter la délimitation de l'aire forestière.**

*Ainsi délibéré par 29 oui, 1 abstention et 0 avis contraire.*

**5) D'adopter les réponses à l'opposition formulées par la Municipalité et de lever l'opposition maintenue.**

*Ainsi délibéré par 25 oui, 2 avis contraires et 3 abstentions.*

**6) De réserver l'approbation du Département des institutions et du territoire.**

Carole Glauser remercie le Conseil pour les votes et la confiance témoignée et informe encore que M. Dovat aura un droit de recours par rapport à cette décision.

## **10) Préavis municipal n°2023/05 concernant la sécurité routière.**

**a) Instauration d'une zone 30 à l'intérieur du village.**

**b) Aménagement de feux de signalisation, avec arrêt sur demande, au passage pour piétons situé à côté du pont près de la << Petite laiterie >> et assainissement de ce passage pour piétons.**

**c) Réfection obligatoire des passages pour piétons des Routes d'Yverdon et de Chavornay.**

Rémy Perrin prend la parole et explique que la Municipalité a été mandatée pour assurer la sécurité dans le village durant la précédente séance du Conseil. Le préavis est finalement assez touffu car plusieurs choses ont été prises en compte. Certains habitants se plaignaient notamment de la vitesse des véhicules sur la route principale qui traverse le village. Les emplacements exacts des zones 30 restent à définir.

Séverine Henry donne lecture du rapport de la Commission de gestion qui considère que l'amélioration de la sécurité routière est nécessaire afin de répondre aux demandes et inquiétudes des habitants. Le préavis proposé apparaît comme une solution pertinente. En conclusion de ce qui précède, la Commission à l'unanimité de ses membres recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

Sandrine Marguerat a une question par rapport à la page 3 et au sujet des rues non-affectées à la circulation générale. Elle se demande pour quelle raison le chemin des Serres n'y figure pas. Elle trouve également dommage que la zone 30 ne continue pas jusqu'à la gare et qu'elle s'arrête à mi-chemin de cette avenue. Elle pense aussi que les 30km/h sont difficiles à tenir, notamment en cas de présence de radars, et ajoute que ce préavis comporte beaucoup de changements qui vont peut-être perturber les usagers de nos routes.

Carole Glauser répond que ce sont des questions intéressantes que les Municipaux se sont également posées. Concernant l'avenue de la Gare, cela provient du fait qu'il n'y a pas d'habitations en bordure de la route. Pour ce qui est des limitations, le Canton refuse que les limitations passent de 80km/h à 30, une zone à 50km/h doit se trouver entre ces deux limitations, de manière progressive.

Elle ajoute que le chemin des Serres ne se trouve pas dans le village et les comptages effectués démontrent que la circulation n'est pas forte à cet endroit.

Sandrine Marguerat demande encore si la présence d'un passage piétons et d'un feu de signalisation ne va pas perturber les conducteurs dans la zone 30.

Rémy Perrin répond que la première idée de la DGMR était de supprimer tous les passages piétons du village au vu du nombre de véhicules qui passent journallement sur nos routes, soit moins de 3'000.

Carole GLAUSER précise qu'il n'était pas logique d'enlever le passage de la petite laiterie, car il arrive d'un chemin piéton pour aller dans une zone de riverains autorisés. Enlever ce passage piétons très utilisé ne faisait pas de sens. Lors de la dernière séance, la DGMR a demandé pour quelle raison ce passage était présent car même dans une zone 50km/h, il ne devrait pas y être.

Des petits ajustements restent à faire. Les décisions finales reviennent toujours à la DGMR et nous sommes limités dans notre marche de manœuvre.

Olivier Maire a une question au sujet du plan de la page 4. Le début de la zone 30 sur la route de Chavornay n'est pas au même endroit que sur le plan de la page 6. Il demande également si les priorités de droite devraient pas être instaurées comme il s'agira d'une zone 30.

Carole Glauser indique que les priorités ne vont pas changer car il s'agit d'une route cantonale. Concernant le totem du début de la zone 30 à la zone indiquée par Olivier Maire, la Municipalité a jugé qu'il était trop près du passage piétons et que le plan devra être approuvé par la DGMR. La Municipalité souhaite placer ce point plus en direction de Chavornay pour que cela soit moins dangereux. La Commission permanente d'étude des préavis a fait la même remarque. Actuellement, l'emplacement précis n'est pas encore connu. L'idée serait de fixer cette le début de cette limite en-dessous de la maison de Jimmy et Anne-Marie Blaser.

Shaza Ibrahim a une question par rapport au chemin des Vignes et demande pour quelle raison il ne sera pas concerné par la limitation de vitesse.

Carole Glauser indique qu'il n'a pas été pris en compte car il s'agit d'un chemin plutôt résidentiel. Elle pense que rouler à 30km/h dans cette rue, c'est déjà beaucoup. Tout le village a été étudié par le Canton et ils n'ont pas fait mention de ce chemin.

Alexandre Mischler aimerait savoir si lorsque les totems seront posés, les exploitants agricoles seront pénalisés.

Rémy Perrin indique que cela sera le cas et qu'il sera même compliqué de croiser deux véhicules à certains endroits.

Line Randin fait remarquer que d'autres villages aux alentours n'ont pas de passages pour piétons ni de zone 30km/h et qu'il n'y a pas plus de morts que chez nous.

Rémy Perrin dit que le village de Suchy a refusé le 30km/h l'année dernière au Conseil.

Vincent Wasser demande si les passages piétons vont rester en place si l'on décide de maintenir la vitesse à 50km/h.

Carole Glauser répond que oui. Les passages des routes d'Yverdon et Chavornay pourront rester en place, sans feu de signalisation.

Tout est possible et les différentes propositions du préavis ne sont pas liées entre elles. Si le 30km/h et les feux de signalisation ne sont pas acceptés, il faudra quand même accepter le montant de CHF 8'000.- pour la réfection des passages piétons des routes d'Yverdon et de Chavornay.

Sandrine Marguerat demande si l'on ne va pas vers quelque chose de trop extrême. Pour qu'une zone 30 fonctionne, il faut des radars. Elle se demande si une solution intermédiaire entre la situation actuelle et ce qui est proposé est possible. Finalement, pourquoi ne pas mettre tout le village en zone 30, car la proposition n'est pas équitable pour tous les habitants.

Simon Weisflog donne son avis et dit qu'il faut donner une chance à ce projet pour plus de sécurité dans notre village.

Carole Glauser rebondit sur le terme "extrême" de Sandrine Marguerat. Elle indique que la Municipalité en a pas pensé moins mais qu'il faut quand même aller au bout des choses et que les meilleures solutions ont été étudiées. Les conseillers ne sont pas obligés de tout accepter et peuvent se prononcer sur ce qu'ils préfèrent de ces 3 points.

Serge Paschoud demande si des zones à 20km/h ont été étudiées dans ce projets, notamment pour les enfants, sur tous les petits chemins du village qui ne sont pas des grands axes routiers.

Carole Glauser répond que la zone 20 émise dans le postulat pour la rue du Collège a été prise en compte mais que l'instauration d'une vitesse à 20km/h n'était pas du tout nécessaire, car il s'agit d'une zone riveraine. De plus, les routes ne sont pas des places de jeux pour enfants. Concernant la rue du Collège, si une zone 20km/h était instaurée, il faudrait enlever toutes les places de parc donc la proposition a été mise de côté rapidement.

Philippe Walter informe la boursière qu'un feu signalement a certain annuel et qu'il faudrait prévoir une ligne au budget. Arlette Sunier en prend bonne note.

Edith Fleury demande quelle sera la limite du chemin des Garitelles.

Rémy Perrin répond que ce chemin restera limité à 50km/h.

Marine Homberger explique que vivant aux abords de la route d'Yverdon, elle trouve ce projet très intéressant et remercie la Municipalité pour le travail effectué. Comme d'autres parents, elle soulève le danger des voitures électriques et de l'utilisation de téléphones portables au volant. Le passage piéton de la Petite laiterie est dangereux. Elle demande donc si, pour les habitants qui seraient lésés par le fait que la vitesse ne s'abaisse pas dans leur rue, il serait possible de les passer en zones résidentielles.

Carole Glauser indique qu'il s'agit de zones de rencontre, à 20km/h. Elle propose que les rues concernées dans le préavis passent déjà à 30km/h dans un premier temps comme proposé et qu'une deuxième étude soit éventuellement effectuée concernant les petites rues du village. Des comptages pourraient par exemple être mis en place.

Sandrine Marguerat dit qu'il faudra y penser car les gens roulent de plus en plus vite et notamment les motards au chemin des Serres. Elle pense que les habitants d'une même localité doivent avoir les mêmes possibilités.

Robert GONIN relève que la circulation est plus rapide au centre du village. La même vitesse ne peut pas être appliquée à tout le village, car chaque rue est différente. Il demande également si un feu de signalisation peut être installé sur une parcelle privée.

Carole répond que si le propriétaire l'accepte, oui. Elle précise que pour le chemin des Serres notamment, les gens roulent effectivement vite. Cependant, avec les poids-lourds notamment, on a toujours l'impression qu'ils roulent plus vite alors qu'ils sont en réalité dans les limites.

Marie-Noëlle Grin demande ce qu'il en sera si le Conseil accepte l'installation du feu de signalisation mais pas le propriétaire de la parcelle. *Un conseiller lui répond mais son message est inaudible sur l'enregistrement (voir réponse de Carole Glauser ci-dessous à ce sujet).*

Olivier Millioud revient sur les différents chiffres présents dans le rapport de la DGMR et soulève que certains relevés de vitesse sont peut-être été erronés en raison de travaux ou autre qui étaient en place pendant la période où les comptages ont été effectués. Il dit que les gens roulent en réalité plus vite que ce que ce qui ressort de ce rapport. Il remercie la Municipalité pour le travail et trouve que ce projet est bien, car il faut protéger les gens et plus particulièrement les enfants.

Marco Costantini prend la parole et indique que la Municipalité propose toutes ces choses car elle croit en ce projet. Il est important et réalisable pour la sécurité. Il précise que chaque conducteur est responsable de son véhicule et d'être attentif à ce qu'il se passe sur sa route. L'occasion est donnée au Conseil de changer les choses, pour plus de sécurité dans notre village et cela ne se reproduira pas tout le temps.

Anne-Lise Gonin demande pour quelle raison les feux de signalisations ne se trouvent pas aux mêmes emplacements sur les photos des pages 8 et 9.

Carole Glauser répond qu'il s'agit d'une illusion d'optique. Il faut se fier à l'image de la page 9. Si les propriétaires ne sont pas d'accord, il faudra trouver une solution et peut-être installer un mât déporté.

Tiffany Despont indique que l'installation d'un feu de signalisation est nécessaire et elle encourage ce projet.

Pierre-Henri Devenoge demande s'il serait possible de créer un passage pour piétons au bout du chemin menant à la gare.

Rémy Perrin répond que les choses sont claires et que les passages existants peuvent être gardés, mais uniquement pour cette raison. Ils doivent être remis aux normes rapidement. Cependant, comme nous n'avons pas plus de 3'000 véhicules par jour, il n'est pas possible d'avoir d'autres passages.

Carole Glauser indique qu'avec le projet des CFF concernant le passage sous-voie qui sera mis en marche, la question d'un passage pour piétons à cet endroit pourra être réétudiée et une demande retentée.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène Schmid passe au vote.

### **Projet A**

- 1) D'autoriser la Municipalité à instaurer une zone 30 à l'intérieur du village, pour un montant de CHF 25'000.-.**

Ainsi délibéré par 24 oui, 6 avis contraires et 0 abstention.

- 2) De lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré par 24 oui, 3 avis contraires et 3 abstentions.

- 3) D'accepter l'amortissement du montant de CHF 25'000.-, en une fois, sur le compte 43 <<routes>>, par un prélèvement au fonds d'investissement futurs 92811.

Ainsi délibéré par 26 oui, 0 avis contraire et 4 abstentions.

### Projet B

- 4) D'autoriser la Municipalité de procéder à l'aménagement de feux de signalisation, avec arrêt sur demande, au passage pour piétons du pont près de la <<petite laiterie>>, pour un montant de CHF 50'000.-.

Ainsi délibéré par 23 oui, 4 avis contraires et 3 abstentions.

- 5) De lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré par 24 oui, 2 avis contraires et 4 abstentions.

- 6) D'accepter l'amortissement du montant de CHF 50'000.-, en une fois, sur le compte 43 <<routes>>, par un prélèvement au fonds d'investissements futurs 92811.

Ainsi délibéré par 23 oui, 2 avis contraires et 5 abstentions.

### Projet C

- 7) D'autoriser la Municipalité de procéder à la réfection obligatoire des passages pour piétons des routes d'Yverdon et Chavornay, pour un montant de CHF 8'000.-.

Ainsi délibéré par 29 oui, 0 avis contraire et 1 abstention.

- 8) De lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré par 29 oui, 0 avis contraire et 1 abstention.

- 9) D'accepter l'amortissement du montant de CHF 8'000.-, en une fois, sur le compte 43 <<routes>>, par un prélèvement au fonds d'investissements futurs 92811.

Ainsi délibéré par 29 oui, 0 avis contraire et 1 abstention.

### **11) Communication de la Municipalité**

Carole Glauser remercie encore une fois les conseillers pour la confiance témoignée. Elle est contente de voir que tout le travail effectué par la Municipalité n'est pas fait dans le vide.

Concernant le sondage pour l'étude de fusion avec les villages de Suchy et Belmont, elle informe que la réponse des habitants d'Ependes était clairement négative. Il n'est pas impossible qu'une nouvelle proposition à ce sujet intervienne dans les prochaines années.

Elle remercie également la boursière Arlette Sunier et la secrétaire Jacqueline Collet, qui ont eu beaucoup de travail.

Elle rappelle aux conseillers qu'ils ont l'occasion de faire parvenir des questions à la Municipalité avant les séances du Conseil général.

Concernant la question de Line Randin quant aux garages du préavis de décembre 2022, soit le préavis 2022/07 concernant la voirie communale, Carole Glauser explique que cette dernière demande pour quelle raison quatre garages au lieu de deux ont été achetés et ce qu'il en est des deux supplémentaires. Elle indique qu'un garage sera utilisé pour la ressourcerie de la déchetterie et un deuxième sera utilisé dans la future zone de détente à l'endroit où se tient le feu du premier août. Les deux autres ont été utilisés pour la voirie comme convenu.

Quant à la question de Line Randin toujours et quant au montant économisé grâce à l'achat de la déchetterie mobile, Christian Bavaud répond que les chiffres pourront effectivement être sortis pour information et que cela serait intéressant. La déchetterie mobile part à la STRID 5 à 6 fois par année pour y être vidée.

Avec l'ancien système, chaque compartiment devait être déplacé alors qu'avec cette remorque, un seul voyage permet de tout déplacer en même temps. Par rapport à son déplacement au centre du village, demandé par Line Randin, la solution pourra être étudiée.

Nicolas Poncet intervient concernant les effectifs des pompiers volontaires qui diminuent drastiquement et des préoccupations à ce sujet. Il demande aux conseillers de discuter autour d'eux afin de trouver des motivés.

Marco Costantini présente des clichés des deux nouveaux employés communaux. Philippe Walter demande qu'on leur apprenne à utiliser des débroussailleuses, étant donné qu'ils sont encore dans leur temps d'essai. Edith Fleury indique à ce sujet que lorsqu'elle est allée au cimetière la semaine passée, c'était la catastrophe et qu'elle a dû en informer Rémy Perrin. Marco Costantini répond que la situation a été rectifiée et les choses expliquées à l'employé concerné. Il faut juste laisser le temps que les choses se mettent en place.

## **12) Divers**

Marlène Schmid informe que le prochain Conseil général aura lieu le 06.12.2023 à 20h.

## **13) Interventions individuelles**

Vincent Wasser demande s'il y a une possibilité de déjà savoir ce qu'il va se passer à la gare et concernant le futur projet des CFF, car cela va être compliqué pour les agriculteurs et l'activité professionnelle du village notamment avec une circulation alternée.

Carole Glauser répond qu'il a résumé ce qui est à ce stade connu. La Municipalité n'a pas été consultée mais juste informée comme l'emplacement est hors du village. On ne sait pas quand cela sera mis à l'enquête. La réalité est que les CFF ne veulent pas refaire le passage sous-voie car il n'est plus aux normes.

Pierre-Henri Devenoge intervient concernant le trafic relatif au Collège d'Ependes. La situation est compliquée devant l'école est ingérable pour les chauffeurs scolaires. Il trouve inadmissible que des parents du village viennent amener et chercher leurs enfants en voiture. Il se demande également si les véhicules stationnés sur cette place peuvent être délocalisés. Tout cela pourrait amener à un accident. Marco Costantini relève que cette remarque est excellente et que cela est souvent mis en avant avec le groupement scolaire. Tous les points sont abordés avec les différents chauffeurs. La question leur a été posée quant à Ependes. Ceux-ci ont répondu que concernant notre village, cela allait encore pour eux. La Municipalité pourrait proposer des alternatives à ce sujet.

Marlène Schmid remercie les différents acteurs qui travaillent pour le Conseil général et souhaite tout de bon à David Burckhardt et Luc Massonnet dans leurs nouvelles fonctions.

Carole Glauser remercie Marlène Schmid pour tout le travail qu'elle a effectué durant toutes ces années. Elle est acclamée par les conseillers.

La parole n'est plus demandée et Mme la Présidente Marlène SCHMID clôt la séance à 22h40.

Au nom du Conseil Général :

La Présidente

Le Secrétaire

  
Marlène SCHMID

  
Julien WYSS



## Conseil Ependes VAUD

---

**De:**  
**Envoyé:** mardi, 13 juin 2023 09:50  
**À:** Conseil Ependes VAUD  
**Objet:** Procès verbal

Bonjour,

Afin de ne pas perdre du temps le jour du conseil, je vous transmets ci-dessous quelques corrections pour le procès verbal du 7 déc 2022:

- p 150, pt 6, 2e ligne manquant un S à charge
- p 150, pt 6, 2e ligne manquant UN avant peu plus haut
- p 151, pt 7 1e ligne les oppositions ne sont pas venues après la construction, mais au moment de la mise à l'enquête publique (avant le début des travaux)
- p151, pt 7, 3e ligne avant la fin manque DE avant 30%
- p 152, pt 8, 2e ligne avant la fin manque un M à comme
- p 153, pt 8 no 2 de financer les ACHATS no pas les travaux
- p153, pt 9, 5e ligne un E de trop à tout cela
- p 1 153, pt 9 avant dernière ligne de l'ant dernier paragraphe 2 x INDIQUE
- p 154, p10, 1e ligne dernier paragraphe, ENT à figure
- p 154, p10, dernière ligne un S à mise
- p 155, 3e paragraphe, 2e ligne envisagés (pas envisagée)
- p 157, 2e para, 1e ligne manque QUE le giron ...

voilà, merci d'avance.  
Meilleures salutations.

Line Randin

1434 Ependes

..



**MUNICIPALITÉ**  
1434 EPEDES

**PREAVIS N° 2023/06**

Ependes, le 7 novembre 2023

## **RAPPORT AU CONSEIL GENERAL D'EPEDES**

**concernant**

### **Le Budget communal pour l'année 2024**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule**

Le budget 2024, accompagné de ses commentaires, vous est adressé avec la convocation à la séance du Conseil. Ce document fait partie intégrante du présent préavis.

A la suite de la demande du Canton, les communes vaudoises doivent intégrer un nouveau plan comptable d'ici 2027. La Commune d'Ependes s'est proposée commune pilote et, de ce fait, passera à cette nouvelle formule dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce plan comptable s'intitule MCH2 et, consiste principalement, pour le budget, en un déplacement de (sous-)positions budgétaires dans d'autres (sous-)positions, selon le nouveau plan comptable.

Il s'agit donc d'un budget complètement différent de celui de l'année précédente. L'année 2024 est particulière car la comparaison entre les budgets 2023 et 2024 est faussée en raison du nombre élevé de nouveaux comptes ouverts et/ou déplacés dans une autre fonction. A des fins de simplification et de meilleure compréhension, il a été décidé, avec l'avis favorable de la Commission de gestion, de ne pas faire apparaître les montants du budget 2023 en parallèle. Cette façon de procéder est exceptionnelle et sera appliquée uniquement au budget 2024.

Lors de l'établissement du budget 2025, les montants 2024 pourront à nouveau figurer parallèlement. Ainsi une comparaison entre les deux années sera possible. Une explication plus détaillée vous sera donnée à ce propos lors de la prochaine séance du Conseil général de décembre.

Ce budget a été établi par la Municipalité et adopté dans sa séance du 31 octobre 2023. Il se présente comme suit :

Charges de fonctionnement	Fr.	1'958'495.00
Recettes de fonctionnement	Fr.	1'873'010.00
Excédent des charges présumé pour 2024	Fr.	<u>85'485.00</u>

### **Conclusion**

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL GENERAL D'EPENDES**

- vu le préavis N° 2023/06 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission désignée pour son examen,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

**décide**

**Article 1** : d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Carole Glauser



La Secrétaire



Jacqueline Collet

Annexe : budget 2024 avec commentaires intégrés



## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
MCH2 : Modèle comptable harmonisé de deuxième génération PCV = plan comptable vaudois (jusqu'au 31.12.2023)				
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>694'575.00</b>	<b>379'200.00</b>	<b>610'900.00</b>	<b>206'200.00</b>
<b>01 LEGISLATIF ET EXECUTIF</b>	<b>84'700.00</b>		<b>69'300.00</b>	
011 Législatif	7'400.00		6'800.00	
0110 Législatif	7'400.00		6'800.00	
<b>3000 Salaires des autorités et commissions</b>	<b>6'000.00</b>		<b>6'500.00</b>	
3000.01 Salaires des autorités et commissions	6'000.00		6'500.00	
<b>3105 Denrées alimentaires</b>	<b>1'400.00</b>		<b>300.00</b>	
3105.01 Denrées alimentaires - repas conseil	1'400.00		300.00	
Le compte 11.317 PCV manifestations est ventilé dans les fonctions (dicastères) concernées. Ce montant correspond aux apéros après le conseil				
<b>012 Exécutif</b>	<b>77'300.00</b>		<b>62'500.00</b>	
<b>0120 Exécutif</b>	<b>77'300.00</b>		<b>62'500.00</b>	
<b>3000 Salaires des autorités et commissions</b>	<b>66'000.00</b>		<b>59'000.00</b>	
3000.01 Salaires des autorités	35'600.00		59'000.00	
Le Salaire des autorités a été ajusté aux comptes 2022. Il est réparti sur plusieurs postes. Salaires, traitement, jetons de présence				
3000.02 Traitement des autorités	23'800.00			
3000.03 Jetons de présence des autorités	6'600.00			
<b>3001 Paiements aux autorités et commissions</b>	<b>1'400.00</b>		<b>1'400.00</b>	
3001.01 Remboursement de frais forfaitaires muni téléphone etc..	1'400.00		1'400.00	
<b>3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs</b>	<b>5'000.00</b>		-	
3050.01 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	5'000.00			



## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
3612.01 Salaire bourse	30'000.00		26'000.00	
Le salaire de la bourse est refacturé par la Commune de Chamblon. Avec MCH2, il doit être ventilé comme parts aux communes. Ce montant comprend le salaire additionné des charges patronales. Fr. 2'000.00 est également ajouté pour les heures concernant la mise en place de MCH2 partagées entre Suchy, Ependes et Chamblon pour 1/3 chacune				
<b>3990</b> <b>Autres imputations internes</b>	<b>5'350.00</b>		-	
3990.01 Autres imputations internes - ensemble des charges bourse	5'350.00			
20 % des charges administratives (fonction 0220) sont estimées pour la bourse				
<b>022</b> <b>Service administratif</b>	<b>291'700.00</b>	<b>184'200.00</b>	<b>286'220.00</b>	<b>30'200.00</b>
<b>0220</b> <b>Administration générale</b>	<b>277'800.00</b>	<b>180'900.00</b>	<b>283'800.00</b>	<b>26'800.00</b>
<b>3010</b> <b>Salaires du personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>193'400.00</b>		<b>198'500.00</b>	
3010.01 Salaires du personnel administratif	50'000.00		50'000.00	
Les salaires sont passés au brut. L'AVS et les charges employés et employeur sont décomptées plus bas.				
3010.02 Salaires du personnel ARCC	14'000.00		14'000.00	
Ce compte est refacturé à l'association ARCC (Step) avec les charges.				
3010.03 Salaires du personnel employés communaux et intercommunaux	129'400.00		134'500.00	
Les salaires des employés communaux sont comptabilisés au brut en totalité dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputations internes dans les fonctions en pourcentage des travaux effectués ainsi que facturés aux communes de Suchy et Belmont selon convention signée entre les communes. Le Taux représente un 170 %				
<b>3049</b> <b>Autres indemnités forfaitaires</b>	<b>200.00</b>	<b>-</b>	<b>200.00</b>	<b>-</b>
3049.01 Autres indemnités forfaitaires (tél)	200.00		200.00	
<b>3050</b> <b>Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs</b>	<b>15'000.00</b>	<b>-</b>	<b>18'000.00</b>	<b>-</b>



## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
Il est prévu d'acheter une nouvelle tribune. Le solde est en provision				
<b>3120 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA</b>	<b>2'800.00</b>	-	<b>2'800.00</b>	-
3120.01 Frais de chauffage - part administration ancien collège	2'200.00		2'200.00	
3120.02 Frais d'électricité - part administration ancien collège	600.00		600.00	
Les frais de l'ancien collège sont partagés entre l'administratif pour 1/4 (fonction service administratif 0220) et 3/4 bâtiments (0290)				
<b>3130 Prestations de services de tiers</b>	<b>7'700.00</b>	-	<b>7'700.00</b>	-
3130.01 Frais de port	2'000.00		2'000.00	
3130.02 Frais de télécommunication	1'300.00		1'300.00	
Les frais de ports et de télécommunication sont différenciés. Les honoraires qui étaient également dans le PCV sous 1.1.318 sont ventilés plus bas				
3130.03 Cotisations	4'400.00		4'400.00	
Les cotisations dont nous sommes membres actifs se comptabilisent dans ce compte. Les autres sont ventilées dans plusieurs fonctions.				
<b>3132 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.</b>	<b>10'000.00</b>	-	<b>4'000.00</b>	-
3132.01 Honoraires fiduciaire	4'000.00		4'000.00	
3132.02 Honoraires archiviste	6'000.00			
Il est prévu un travail d'épuration, inventoriage et classement de nos archives par une entreprise professionnelle				
<b>3134 Primes d'assurances choses</b>	<b>1'700.00</b>		-	-
3134.01 Assurances bâtiment administratif	500.00			
3134.02 Assurances chose administratif	1'200.00			
Les bâtiments sont également assurés pour 1/4 (fonction service administratif 0220) et 3/4 fonction bâtiment (0290)				
<b>3144 Entretien des bâtiments, immeubles</b>	<b>1'000.00</b>		<b>1'000.00</b>	
3144.01 Entretien des bâtiments, immeubles-part admin. ancien collège	1'000.00		1'000.00	



## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
Les salaires des employés communaux sont répartis par fonction par imputations internes.				
<b>4990 Autres Imputations internes</b>		<b>10'700.00</b>		
4990.01 Autres imputations internes - ensemble des charges bourse et CH		10'700.00		
Les charges concernant la bourse et le CH sont réparties dans les comptes de fonction concernés par imputations internes (20 % pour chaque poste)				
<b>0221 Contrôle des habitants</b>	<b>13'900.00</b>	<b>3'300.00</b>	<b>2'420.00</b>	<b>3'400.00</b>
<b>3158 Entretien des immobilisations incorporelles</b>	<b>650.00</b>	-	<b>650.00</b>	-
3158.01 Entretien des immobilisations incorporelles - maintenance logiciels	650.00		650.00	
Le contrôle des habitants travaille directement sur le programme du Canton. A l'heure actuelle, ce service est gratuit. Nous payons uniquement un montant à notre informaticien qui nous a créé un programme pour imprimer les documents nécessaires aux habitants. (attestations de domicile, d'arrivée, de départ etc...)				
<b>3601 Parts de revenus destinées aux cantons et aux concordats</b>	<b>1'900.00</b>	-	<b>1'770.00</b>	-
3601.01 Parts de revenus destinées aux cantons - cartes d'identité	700.00		700.00	
3601.02 Parts de revenus destinées aux cantons - permis étrangers	1'200.00		1'070.00	
Nous établissons les demandes de cartes d'identité et de permis étrangers. Nous encaissons la totalité de l'émolument (0221.4260). La part cantonale est reversée au canton après déduction de notre part communale.				
<b>3910 Imputations internes pour prestations de service</b>	<b>6'000.00</b>	-	-	-
3910.01 Imputations internes pour prestations de service - salaire CH	6'000.00			
Un 10 % du salaire de la secrétaire est comptabilisé dans le poste du contrôle des habitants				
<b>3990 Autres imputations internes</b>	<b>5'350.00</b>	-	-	-
3990.01 Autres imputations internes charges ensemble CH	5'350.00			



## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
3120.20	500.00		-	
	Frais d'électricité - ancien collège partie locataires			
	Des frais d'électricité sont prévus en début d'année pendant les travaux dans l'appartement du 1er étage. Une fois les travaux terminés, la facture sera adressée directement aux nouveaux locataires			
3120.21	6'600.00		6'600.00	
	Frais de chauffage - ancien collège partie locataires			
	Le chauffage partie locataires a été calculé sur 3/4 de la facture			
3120.40	8'000.00		5'100.00	
	Frais d'électricité - congélateur communal			
	Le montant a été ajusté selon les acomptes demandés en 2023.			
3120.60	3'000.00		2'500.00	
	Frais d'électricité - pompage Payats terrains			
<b>3134</b>	<b>6'300.00</b>	-	<b>9'700.00</b>	-
	<b>Primes d'assurances choses</b>			
3134.10	3'200.00		5'000.00	
	Primes d'assurances choses - grande salle			
3134.20	1'400.00		3'000.00	
	Primes d'assurances choses - ancien collège partie locataires			
3134.30	200.00		200.00	
	Primes d'assurances choses - petite laiterie			
3134.40	1'500.00		1'500.00	
	Primes d'assurances choses - congélateur communal			
<b>3140</b>	<b>5'000.00</b>	-	<b>5'000.00</b>	-
	<b>Entretien des terrains</b>			
3140.60	5'000.00		5'000.00	
	Entretien des terrains			
	Aucun gros investissements n'est prévu pour 2024			
<b>3144</b>	<b>18'000.00</b>	-	<b>6'000.00</b>	-
	<b>Entretien des bâtiments, immeubles</b>			
3144.10	11'500.00		1'500.00	
	Entretien des bâtiments, immeubles - grande salle			
	Il est prévu des travaux de peinture à l'intérieur dans la grande salle pour fr. 10'000.00. Le solde est pour les imprévus			
3144.20	6'000.00		4'000.00	
	Entretien des bâtiments, immeubles - ancien collège partie locataires			
3144.30	500.00		500.00	
	Entretien des bâtiments, immeubles - petite laiterie			
<b>3151</b>	<b>9'475.00</b>	-	<b>10'100.00</b>	-
	<b>Entretien de machines, appareils, véhicules</b>			
3151.10	5'100.00		5'100.00	
	Entretien de machines, appareils - grande salle			
3151.20	1'875.00		2'500.00	
	Entretien de machines, appareils - ancien collège partie locataires			



## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
3910.50	15'000.00		9'800.00	
idem				
3910.20	4'100.00		4'000.00	
idem				
<b>4250</b>		<b>7'000.00</b>	-	<b>4'500.00</b>
4250.10		7'000.00		4'500.00
<b>4260</b>		<b>600.00</b>	-	<b>600.00</b>
4260.60	-	600.00		600.00
<b>4309</b>		<b>600.00</b>	-	<b>600.00</b>
4309.70		600.00		600.00
<b>4470</b>		<b>125'700.00</b>	-	<b>110'000.00</b>
4470.10		24'000.00		24'000.00
4470.50		33'000.00		17'000.00
4470.51		17'200.00		17'200.00
4470.60		51'500.00		51'800.00
<b>4472</b>		<b>61'100.00</b>	-	<b>60'300.00</b>
4472.10		7'000.00		7'000.00





## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
41 élèves de notre commune fréquentent l'école primaire				
3612.02 Parts associations intercommunales -Asaice écologie secondaire	24'000.00		31'000.00	
11 élèves de notre commune fréquentent l'école secondaire				
3612.03 Parts associations intercommunales -Asaice transports primaires	40'400.00		36'300.00	
3612.04 Parts associations intercommunales -Asaice transports secondaires	10'800.00		12'500.00	
<b>29 AUTRES SYSTEMES EDUCATIFS</b>	<b>500.00</b>	-	<b>500.00</b>	-
299 Formation, non mentionné ailleurs	<b>500.00</b>	-	<b>500.00</b>	-
2990 Formation, non mentionné ailleurs	<b>500.00</b>	-	<b>500.00</b>	-
3612 Parts aux communes et associations intercommunales	<b>500.00</b>	-	<b>500.00</b>	-
3612.01 Participation orientation professionnelle	500.00		500.00	
Fr. 1.33 par habitant nous est facturé par la commune d'Yverdon				
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE</b>	<b>47'500.00</b>	-	<b>54'550.00</b>	-
32 CULTURE, AUTRES	<b>8'250.00</b>	-	-	-
329 Culture, non mentionné ailleurs	<b>8'250.00</b>	-	-	-
3290 Culture, non mentionné ailleurs	<b>8'250.00</b>	-	-	-
3105 Denrées alimentaires	<b>4'650.00</b>	-	-	-
3105.01 Denrées alimentaires - repas 1er août	1'500.00			
3105.02 Denrées alimentaires - vin chaud Noël	150.00			
3105.03 Denrées alimentaires - repas des aînés	3'000.00			
<b>3130 Prestations de tiers et service</b>	<b>3'500.00</b>			
3130.01 Feu d'artifice	2'500.00			
3130.02 Projet culturel ou manifestation à but culturel	1'000.00			
Nous désirons soutenir un projet culturel ou une manifestation à but culturel. Ce poste est également nouveau.				
<b>3612 Parts aux communes et associations intercommunales</b>	<b>100.00</b>			





## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
	21'900.00		20'000.00	
3612.02	Parts aux communes - AFJ (accueil familial de jour)			
	idem "3612.01"			
<b>3636</b>	<b>Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif</b>	-	<b>200.00</b>	-
3636.01	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif - coti (fond culturo-sportif)	200.00	200.00	
<b>3637</b>	<b>Subventions accordées aux ménages privés</b>	-	<b>2'500.00</b>	-
3637.01	Subventions accordées aux ménages privés - fr. 9.00 par enfants moins de deux ans (déchets)	1'500.00	1'500.00	
3637.02	Subventions accordées aux ménages privés - cours de musique	1'000.00	1'000.00	
<b>57</b>	<b>AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE</b>	-	<b>700.00</b>	-
<b>571</b>	<b>Aide sociale et domaine de l'asile</b>	-	<b>400.00</b>	-
<b>5710</b>	<b>Aides, non mentionné ailleurs</b>	-	<b>400.00</b>	-
<b>3636</b>	<b>Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif</b>	-	<b>400.00</b>	-
3636.01	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif - cotisations	400.00	400.00	
<b>579</b>	<b>Assistance, non mentionné ailleurs</b>	-	<b>300.00</b>	-
<b>5790</b>	<b>Administration des services sociaux</b>	-	<b>300.00</b>	-
<b>3130</b>	<b>Prestation de services de tiers</b>	-	<b>200.00</b>	-
3130.01	cotisations	200.00	200.00	



## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
3141.03	1'000.00			
	Entretien des routes, signalisation routière			
	Il est prévu un entretien des feux pour fr. 500.00. Le reste est pour les imprévus.			
3141.04	4'500.00			
	Entretien des routes, déneigement			
<b>3151</b>	<b>5'000.00</b>	-	<b>1'500.00</b>	-
	<b>Entretien de machines, appareils, véhicules</b>			
3151.01	4'000.00		1'500.00	
	Entretien de machines			
3151.02	1'000.00			
	Entretien des véhicules			
<b>3300</b>	<b>28'500.00</b>	-	<b>25'000.00</b>	-
	<b>Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA</b>			
3300.01	3'200.00		3'200.00	
	Amortissement route RC 289			
3300.02	1'800.00		1'800.00	
	Amortissement route RC 294			
3300.03	2'900.00		2'900.00	
	Amortissement éclairage public			
3300.04	1'900.00		1'900.00	
	Amortissement rue du Collège			
3300.05	3'120.00		3'120.00	
	Amortissement rénovation du Pont			
3300.06	3'100.00		3'100.00	
	Amortissement chemin du Villarzel			
3300.07	4'700.00		4'700.00	
	Amortissement chemin des Vernes			
3300.08	3'220.00		3'220.00	
	Amortissement barrière du ruisseau			
3300.09	1'060.00		1'060.00	
	Amortissement glissement de terrain			
3300.10	3'500.00		-	
	Amortissement achats garages, véhicules, machines et outillage voirie intercommunale - préavis 2022/07			
	L'amortissement de l'investissement initial pour les employés de la voirie a été calculé après déduction des taux de participation des communes de Suchy et Belmont pour une durée de 10 ans selon préavis			
<b>3910</b>	<b>13'200.00</b>	-	<b>20'000.00</b>	-
	<b>Imputations internes pour prestations de service</b>			
3910.01	13'200.00		20'000.00	
	Imputations internes pour prestations de service-salaire route			
<b>4612</b>	<b>-</b>	<b>6'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Dédommagements des communes et associations intercommunales</b>			
4612.01	-	6'000.00	-	-
	Dédommagements des communes -part voirie Suchy et Belmont			



## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
Le prix de l'eau a été ajusté à la consommation de 88'317 m3 et à l'augmentation de prix d'achat annoncé par la Sagenord à fr. 2.20 + TVA. (2021 fr. 1.60 - 2022 fr. 1.90 - 2024 fr. 2.20)				
<b>3120 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA</b>	<b>1'000.00</b>	-	<b>1'500.00</b>	-
3120.01 Alimentation et élimination de biens-fonds - achat d'énergie réservoir	1'000.00		1'500.00	
<b>3132 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes etc...</b>	<b>3'800.00</b>	-	<b>2'500.00</b>	-
3132.01 Honoraires et frais d'expertises - contrôle eau	3'800.00		2'500.00	
<b>3143 Entretien d'autres travaux de génie civil</b>	<b>16'000.00</b>	-	<b>16'000.00</b>	-
3143.01 Entretien réseau d'eau	16'000.00		16'000.00	
Divers contrats de maintenance et d'entretien sont comptabilisés dans ce compte pour fr. 11'000.00. Le reste est pour les imprévus.				
<b>3181 Perte sur créances effectives</b>	<b>500.00</b>	-	<b>500.00</b>	-
3181.01 Perte sur créances effectives	500.00		500.00	
Les pertes sur la facturation de l'eau doivent être attribuées au compte de fonction respectif et ne peuvent plus être mises dans l'administration générale.				
<b>3300 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA</b>	<b>18'250.00</b>	-	<b>12'200.00</b>	-
3300.01 Amortissement rénovation pont - préavis 137	830.00		830.00	
3300.02 Amortissement réseau d'eau - préavis 154	2'390.00		2'390.00	
3300.03 Amortissement système info territoire - préavis 164	1'950.00		1'950.00	
3300.04 Amortissement compteurs d'eau - préavis 190	5'380.00		5'380.00	
3300.05 Amortissement conduite eau collège - préavis 194	1'650.00		1'650.00	
3300.06 Amortissement remplacement conduite Belmont - préavis 197	6'050.00			
<b>3611 Parts aux cantons et concordats</b>	<b>500.00</b>	-	<b>500.00</b>	-





## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
<b>3181</b>	<b>Pertes sur créances effectives</b>	<b>200.00</b>		
3181.01	Pertes sur créances effectives	200.00		
	Les pertes sur la facturation des déchets doivent être attribuées au compte de fonction respectif et ne peuvent plus être mises dans l'administration générale.			
<b>3910</b>	<b>Imputations internes pour prestations de service</b>	<b>4'300.00</b>	<b>6'500.00</b>	
3910.01	Imputations internes pour prestations de service-salaire déchets	4'300.00	6'500.00	
<b>4240</b>	<b>Taxes d'utilisation et prestations de service</b>	<b>41'000.00</b>		<b>41'000.00</b>
4240.01	Taxes d'utilisation des ordures ménagères - pondérales	14'000.00		14'000.00
4240.02	La taxe pondérale se monte à fr. 0.45 par kg déposé dans la benne			
	Taxes d'utilisation des ordures ménagères - forfaitaires	27'000.00		27'000.00
	La taxe forfaitaire reste inchangée à fr. 90.00 par habitant adulte			
<b>4250</b>	<b>Vente</b>	<b>200.00</b>		<b>200.00</b>
4250.01	Vente carte déchets	200.00		200.00
<b>4260</b>	<b>Remboursements de tiers et prestations de services</b>			<b>2'000.00</b>
4260.01	Participation de tiers - retrocession verre, pet			2'000.00
<b>7301</b>	<b>GESTION DES DECHETS NON URBAINS</b>	<b>1'200.00</b>	<b>2'200.00</b>	<b>2'200.00</b>
	Ce poste du clos d'équarrissage est totalement refacturé aux personnes qui utilisent le service.			
<b>3130</b>	<b>Prestation de service de tiers - décharge</b>	<b>1'200.00</b>	<b>2'200.00</b>	
3130.02	Prestation de service de tiers - déchets carnés (clos)	1'200.00	2'200.00	
<b>4260</b>	<b>Remboursement de tiers et prestations de service</b>			<b>2'200.00</b>
4260.01	Remboursement de tiers et prestations de service - facturation déchets carnés			2'200.00





## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
<b>4120</b>	<b>Patentes et concessions</b>	<b>800.00</b>	<b>-</b>	<b>400.00</b>
4120.02	Patentes et concessions - patente boissons	800.00		400.00
<b>4429</b>	<b>Autres revenus de participation</b>	<b>6'500.00</b>	<b>-</b>	<b>6'500.00</b>
4429.01	Autres revenus de participation - intérêts de retard impôts	6'500.00		6'500.00
<b>93</b>	<b>PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES</b>	<b>294'000.00</b>	<b>387'300.00</b>	<b>290'700.00</b>
930	Péréquation financière et compensation des charges	294'000.00	387'300.00	290'700.00
9300	Péréquation financière et compensation des charges	294'000.00	387'300.00	290'700.00
	<b>Péréquation financière et compensation des charges aux cantons et concordats</b>	<b>-</b>	<b>197'800.00</b>	<b>-</b>
3621	Péréquation financière- cohésion sociale	142'500.00	197'800.00	
3621.01	Péréquation financière- cohésion sociale	142'500.00		
	La participation à la cohésion sociale (PCS) est une facture cantonale (de fr. 790'754'700.00) faisant participer les communes au financement des dépenses engagées par le canton en faveur des couches les plus fragiles de la population. Elle est financée en trois étapes calculée par le canton.			
<b>3622</b>	<b>Péréquation financière et compensation des charges aux communes</b>	<b>192'600.00</b>	<b>189'500.00</b>	<b>-</b>
3622.01	Péréquation financière - alimentation	192'600.00	189'500.00	
	Le fonds de péréquation intercommunal comprend trois couches de subventionnement et trois plafonds. Les montants versés sont financés par les communes proportionnellement à la valeur de leur points d'impôt péréquatif.			
<b>4622</b>	<b>Péréquation financière et compensation des charges des communes</b>	<b>294'000.00</b>	<b>-</b>	<b>290'700.00</b>
4622.01	Péréquation financière - population, solidarité et dépenses thématiques	294'000.00		290'700.00
	Notre commune encaisse un montant de fr. 294'000.00 de péréquation et l'alimente à auteur de fr. 192'600.00. Nous sommes donc bénéficiaires de fr. 101'400.00.			



## BUDGET 2024

	Budget charges 2024 MCH2	Budget revenus 2024 MCH2	Budget Charges 2023 PCV	Budget Revenus 2023 PCV
969	2'000.00	-	2'000.00	-
9690	2'000.00	-	2'000.00	-
3420	2'000.00	-	2'000.00	-
3420.01	1'800.00		2'000.00	
3420.02	200.00			
	1'958'495.00	1'873'010.00	1'860'590.00	1'571'380.00
		85'485.00		
	1'958'495.00	1'958'495.00		
Suite au changement de plan comptable - écritures non reprises ou passées différemment - comparaison impossible				
<b>Perte annoncée au budget 2023</b>				<b>141'050.00</b>



**MUNICIPALITÉ**  
1434 EPEDES

**PREAVIS N° 2023/07**

Ependes, le 3 novembre 2023

## **RAPPORT AU CONSEIL GENERAL D'EPEDES**

**concernant**

**Projet de rénovation de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'Ancien collège  
et création de box de rangement dans les combles**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **PREAMBULE**

A la suite du départ du locataire de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal de l'Ancien collège, un projet de rénovation globale de ce logement vous est proposé. Ceci, notamment, pour que ce logement réponde aux nouvelles normes au niveau du système électrique, également, afin de procéder aux travaux de rénovation et rafraichissement nécessaires après une occupation de dix ans. Par la même occasion, un projet d'aménagement des combles, jusqu'alors partiellement inutilisées, vous est soumis et fait partie intégrante de ce préavis.

### **OBJET DU PREAVIS**

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil général de lui autoriser à procéder à la rénovation significative de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage, comprenant 4 pièces, dans le bâtiment de l'Ancien Collège. Et ce, en vue de la remise en location de ce logement dans le premier semestre de 2024.

En fonction des dispositions légales en la matière et en tenant compte du prix du marché actuellement en vigueur à Ependes, ces rénovations permettront de revoir le loyer actuel à la hausse.

Par ailleurs, ce projet comporte la création de six box de rangement en bois, type cave, dans les combles, à l'usage des locataires, de l'administration communale ou des sociétés locales.

## DESCRIPTION

### Appartement du 1<sup>er</sup> étage : voir plan ci-après

Lors du dernier état des lieux effectué au moment du départ du locataire, il a été constaté que cet appartement, en raison d'une usure normale, devait faire l'objet d'une rénovation importante. Notamment, le mobilier de cuisine, datant de l'époque de la création de l'appartement, est usagé.

A la suite de plusieurs visites d'artisans ainsi que de l'étude de diverses alternatives, la Municipalité estime qu'il est nécessaire de remettre cet appartement au goût du jour mais, avant tout, de le mettre aux normes actuelles, en vue d'une location.

Le projet de rénovation consiste en :

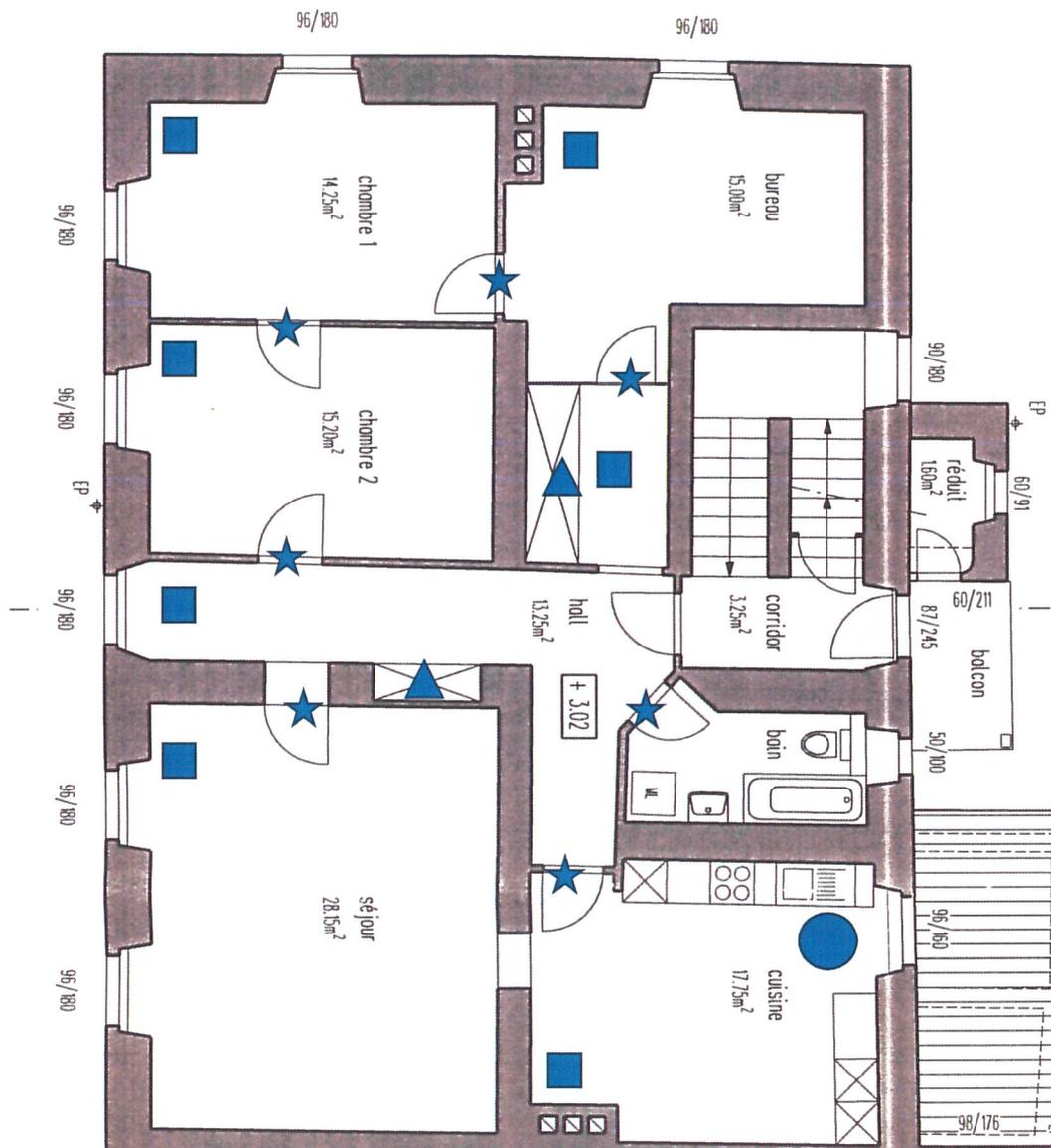
- Remplacement intégral du système électrique, qui ne répond plus aux normes actuelles ;
- Aménagement d'une cuisine neuve, mobilier et appareils, hormis four et lave-vaisselle ;
- Pose de 7 nouvelles portes sur cadres existants ;
- Rénovation des deux armoires murales existantes ;
- Travaux complets de plâtrerie et peinture - murs et plafonds – Création de faux-plafonds.

Remarque :

Le remplacement complet du système électrique engendre divers travaux, soit

- Création de faux-plafonds
- Transformation d'une armoire murale existante pour intégrer le tableau électrique
- Travaux de plâtrerie et peinture

## Plan des rénovations de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'Ancien collège



- ★ Changement des 7 portes
- ▲ Rénovation complète des deux armoires (dont une accueillera le nouveau tableau électrique)
- Installation d'une nouvelle cuisine (four et lave-vaisselle encore en bon état)
- Rénovation complète du système électrique et plafonds et travaux de peinture

## Combles :

Création de six box de rangement en bois ajouré type cave, selon image d'illustration ci-après :



## **COUT ET FINANCEMENT**

Coût global des investissements estimé à

**CHF 93'840.—**

Ce montant inclut une marge de 20% pour imprévus.

	<b>Description des travaux</b>	<b>CHF</b>
	Cuisine neuve	16'200.--
	Peinture et plafonds	33'400.--
	Menuiserie	11'400.--
	Électricité	13'000.--
	Box de rangement	4'200.--
	Sous-total	78'200.--
	Divers et imprévus 20%	15'640.--
	<b>TOTAL TTC arrondi</b>	<b>93'840.--</b>

Cette dépense sera assurée par les liquidités communales, amortie sur 10 ans.

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL GENERAL D'EPENDES**  
sur proposition de la Municipalité  
entendu le rapport de sa Commission et  
considérant que cet objet a été régulièrement  
porté à l'ordre du jour

## DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de rénovation de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'Ancien collège ainsi que la création de box de rangement dans les combles, pour un montant de CHF 93'840.--;
2. De lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
3. D'accepter l'amortissement du montant de CHF 93'840.-- sur 10 ans.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Carole Glauser



La Secrétaire

Jacqueline Collet